

Politique laitière

parce que, comme je le lui ai signalé, la loi interdit depuis quelque temps d'importer au Canada le lait en poudre des États-Unis s'il est constitué de plus de 40 p. 100 de lait. On n'en tient pas compte depuis plus d'un an, ce qui ne manque pas de préoccuper sérieusement les fabricants de suppléments nutritifs.

Je crois que le ministre devrait s'inquiéter davantage du fait qu'il existe un marché important au Canada permettant d'écouler l'excédent de petit lait ou l'excédent de produits laitiers en poudre, et ces possibilités ne semblent pas avoir été explorées par le ministre de l'Agriculture. Je pense qu'il est grand temps qu'il reconnaisse que sa politique ne fait, en fait, que forcer le prix des suppléments nutritifs au point qu'ils ne sont plus concurrentiels au Canada, à présent. Par son intervention, le ministre n'a pas tant montré sa méconnaissance des problèmes de l'agriculture que son mépris des préoccupations des fermiers de l'Ouest. Je pense qu'il devrait reconnaître qu'il existe un marché au Canada pour les produits excédentaires de l'Est qui pourraient très bien être inclus dans la fabrication des produits de complément alimentaire pour animaux destinés aux provinces de l'Ouest. Il pourrait le reconnaître et faire le nécessaire.

J'aimerais citer quelques paragraphes tirés d'une lettre que j'ai reçue récemment d'un fabricant de suppléments nutritifs. Il m'écrit notamment:

Dernièrement nous avons eu de la difficulté à acheter du petit lait en poudre comme nous le désirions. En désespoir de cause, nous avons demandé au ministère de l'Industrie et du Commerce la permission d'en importer un certain nombre de tonnes.

Inutile de préciser qu'on n'a pas accédé à notre demande.

Si nous avions pu importer cette denrée, nous aurions épargné beaucoup d'argent. Il existe des montagnes d'excédents de petit lait en poudre aux États-Unis.

Ou bien le gouvernement devrait se résoudre à permettre l'importation de cette denrée ou bien à le faire venir de l'Est du Canada. Il ne devrait pas étouffer les entreprises qui cherchent à s'implanter sur le marché des aliments pour les animaux. Selon le *Globe and Mail* de Toronto, la Commission canadienne du lait achète du lait en poudre des producteurs canadiens à 64c. la livre et l'offre ensuite à des pays communistes de l'Europe de l'Est à moins de 14c. la livre. Pourtant, le ministère de l'Agriculture ne permet pas à certains producteurs d'acquérir de vieux excédents afin de fabriquer des suppléments alimentaires pour les animaux.

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Clermont): A l'ordre. Comme il est passé 5 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées. La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)